



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

La Ville de Paris doit requalifier les Directeur.trices périscolaires et extrascolaires en catégorie A

Actuellement, les Directeur.trices périscolaires et extrascolaires sont classés en catégorie B dans le corps des Animateurs des Administrations Parisiennes (AAP), alors que leurs fiches de postes, missions et responsabilités correspondent pleinement à celles d'un cadre de catégorie A dans le corps des Conseillers des Activités Physiques et Sportives et de l'Animation (CAPSA).

En effet et pour illustrer cette affirmation, le **statut des CAPSA** fait référence de manière générale à des missions « *d'encadrement administratif, technique, organisationnel et réglementaire* », de « *responsabilité d'une équipe* », ou encore de « *missions d'évaluation organisationnelle ou réglementaire* ». S'agissant des collègues DJS de la spécialité « *activités aquatiques et de la natation* » ce statut indique qu'ils sont « *responsables de l'organisation des activités aquatiques et de la natation des piscines parisiennes* ». **Ces missions sont toutes transposables à celles qu'assurent les Directeur.trices péri et extrascolaires dans les écoles parisiennes.**

Leurs responsabilités, en effet, se sont considérablement accrues au fil des années, tant en matière d'encadrement que de gestion administrative et de pilotage de projets.

À cela s'ajoutent des difficultés grandissantes liées aux contraintes budgétaires, au sous-effectif chronique, à l'évolution des attentes des familles et aux besoins spécifiques des enfants, qui nécessitent une formation et un professionnalisme croissant.

Alors que la Ville de Paris s'est engagée à reverser **plus de 12 millions d'euros annuels** pour financer la décharge des **626 directeurs d'école sur le temps scolaire**, Il serait **légitime que les efforts financiers de la municipalité se concentrent maintenant prioritairement** vers les agent.es de la direction des affaires scolaires, et notamment **les Directeur.trices** qui font vivre au quotidien les services périscolaires et extrascolaires, essentiels à la vie des écoles parisiennes, dans des conditions extrêmement dégradées.

En première ligne lors des grèves périscolaires depuis novembre 2023, avec parfois + 30% d'agent.es en grèves lors des différents appels à la mobilisation, ceux-ci attendent toujours la mise en œuvre par la Ville de leur revendication principale.

1. Des missions d'encadrement et de pilotage équivalentes à celle d'autres cadres de catégorie A

- Les Directeur.trices périscolaires et extrascolaires encadrent des équipes composées d'animateur.trices, d'ASEM et d'intervenant.es associatifs, jusqu'à **30 agent.es** dans certaines écoles.

- Ils organisent et pilotent l'ensemble du service périscolaire et extrascolaire, dans des établissements de plus en plus complexes, notamment dans les écoles polyvalentes en y accueillant souvent **plus de 200 enfants** chaque jour.
- Les Directeur.trices périscolaires sont garants du bon fonctionnement du service et de la qualité des activités proposées, en cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) ambitieux de la Ville de Paris. Rédacteur.trices des projets pédagogiques, ils doivent **sans cesse s'adapter à des situations complexes** : absences non remplacées, agent.es souvent insuffisamment qualifié.es à accompagner et former, locaux inadaptés, exigences éducatives multiples, accompagnements humains de collègues vacataires en situation de grande précarité...
- Ils **multiplient les partenariats** et assurent les liens avec les directions d'école, les services de la DASCO, les CASPE, les caisses des écoles, les élu.es et autres acteurs municipaux.
- Ils gèrent des conflits internes entre enfants, entre agent.es, comme externes avec les familles.

Les REV exercent donc bien des fonctions de conception et de direction correspondant à la catégorie A.

2. Une responsabilité budgétaire et administrative conséquente

- Gestion des budgets de fonctionnement : matériel pédagogique, projets, commandes, prestataires...
- Suivi administratif des personnels : recrutements, remplacements, congés, absences...
- Responsabilité du respect des normes de sécurité et de la réglementation sur l'accueil des mineurs.
- Mise en œuvre des protocoles spécifiques pour les enfants en situation de handicap ou porteurs d'allergies (PAI).
- Gestion de plus d'une dizaine de protocoles sanitaires pendant la pandémie, sans aucune gratification, contrairement aux agent.es de l'Éducation nationale.

3. Un rôle central en temps de crise

- Sollicité.es en première ligne pendant la crise sanitaire pour ouvrir les écoles aux enfants des personnels prioritaires (soignant.es, forces de l'ordre, pompiers...).
- Mise en place en urgence de protocoles sanitaires successifs, assurant la sécurité de centaines d'enfants et d'agent.es.
- Responsables de la mise en œuvre des **PPMS** (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) dans des contextes sensibles (attentats du Bataclan, Charlie Hebdo, Hyper Cacher...).

4. La maîtrise de nombreux outils numériques complexes

Les Directeur.trices périscolaires doivent maîtriser et utiliser régulièrement une dizaine de logiciels administratifs, notamment :

- **Paris Familles** : gestion des inscriptions et des relations avec les familles.
- **Andjaro** : gestion des absences et remplacements des agent.es
- **Chronotime** : suivi du temps de travail et des plannings.
- **PCN (Paris Classe Numérique)** : interface avec les écoles.
- **Plan OP** : suivi des présences.
- **TAM** : Déclaration de l'accueil auprès de la **DRAJES** (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)
- **WebSequana** : incidents techniques.
- **IntraParis** : gestion documentaire, réglementaire et RH.

5. Des responsabilités et une charge mentale comparables à celles d'autres cadres A

- Anticipation des recrutements, organisation des plannings, gestion de l'absentéisme, des conflits, des urgences.
- Relations permanentes avec les familles et institutions : gestion de situations sensibles, handicap, inclusion, maltraitance, incidents...
- Pression croissante liée aux attentes des familles sur la qualité de l'accueil et de l'animation.
- Le directeur.trice périscolaire a pour mission d'assurer la **déclaration immédiate** des incidents sanitaires, tels que les **TIAC** (toxi-infections alimentaires collectives) ou les **IP** (informations préoccupantes), en lien avec les services de la DASCO, les autorités sanitaires ou la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), garantissant ainsi la sécurité physique et morale des enfants accueillis.

6. Une revalorisation nécessaire pour stabiliser les équipes

- Plus de 2/3 des Directeur.trices périscolaires souhaitent quitter leur poste ou la Ville de Paris selon notre sondage, voir [ICI](#), par manque de reconnaissance, surcharge de travail et isolement.
- La requalification en catégorie A permettrait d'améliorer l'attractivité des postes, de **fidéliser les équipes et de garantir la qualité du service public éducatif à Paris.**

Conclusion : une revendication juste, cohérente et urgente !!!

Les Directeur.trices périscolaires et extrascolaires assurent des missions stratégiques d'encadrement, de pilotage, de gestion administrative et budgétaire, qui relèvent clairement de la catégorie A. **Leur passage dans le corps des CAPSA constituerait une juste reconnaissance de leur rôle clé et de leur investissement dans le service public éducatif parisien.**

C'est également la seule réponse sérieuse susceptible de mettre fin à un mouvement social qui dure depuis plus d'un an et demi.

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !
SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com